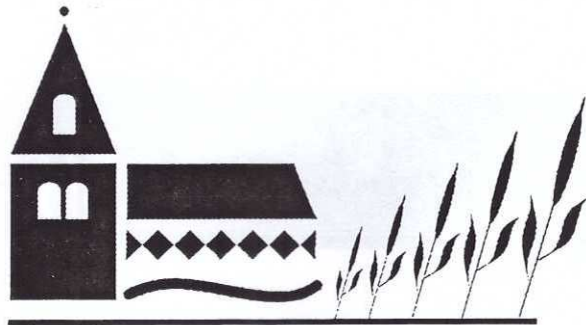


Le Baudriérois





BAUDRIERES

**Bulletin
d'information
communale**

JANVIER 2003

Sommaire

Sommaire	1
Mot du Maire	2
Travaux des Elus	3
Frousselivres	7
Portrait passion	8
La Communauté de Communes	10
BAUDRIERES hier	14
Notre coiffeuse : Catherine	16
Brigitte NICOT à l'honneur	17
Ordures ménagères	18
Réglementations en vigueur	20
Animations 2002	22
Comité Inter-Associations	23
Réception du 4 janvier 2003	24
Tarif location salles communales	26
Etat Civil 2002	27
Calendrier des manifestations 2003	28

LE MOT DU MAIRE

Pour parler vrai, mes chers concitoyens, l'équipe municipale que je conduis n'a guère vu le temps passer depuis que vous lui avez fait confiance lors des élections de mars 2001. Et pourtant une fois encore, une année chasse l'autre, inéluctablement ...

Force est de constater que 2002, loin de nous avoir apporté le réconfort tant espéré après les terribles images de septembre 2001, nous a plongé dans une actualité brûlante.

Economie, politique et violences aussi diverses qu'effrayantes, n'ont cessé de nous rappeler qu'il est bien difficile de faire du passé table rase.

L'issue de l'élection présidentielle française semblait à certains jouée d'avance, tant du côté des politiques que des citoyens et des médias. Le 21 avril, beaucoup se demandent comment on a pu en arriver là ! Le résultat est effarant, la France se réveille avec la gueule de bois. La résistance s'organise, la raison l'emporte, le formidable sursaut démocratique et républicain, tel un raz de marée, fait étinceler la devise de la France. Soulagement, le 5 mai est un jour de gloire.

Autre fait marquant et qui restera à n'en pas douter dans les annales, la mise en place de la monnaie unique. Le 1^{er} janvier 2002, l'euro est officiellement entré en service dans les douze pays de l'Union Européenne qui l'ont adopté. Le franc est mort le 16 février au soir, tout au moins le franc français et ce après avoir vécu très précisément 741 ans 2 mois et 12 jours. Notre défunt franc que nous ne sommes pas près d'oublier et qui fait encore beaucoup parler de lui. Nous aimons nous souvenir en toute circonstance.

Souvenir disais-je : instinctivement j'ai une pensée pour les générations disparues. Nos ancêtres ne nous ont-ils pas légué un bel exemple de civisme, tracé la route à suivre ? Et pourtant trop souvent nous nous égarons dans un dédale confus d'individualisme, voire même d'incivilité, parfois. Aussi, à l'aube de ce nouvel an, je voudrais croire à plus de sécurité, à un élan de solidarité et de générosité. Oui, tous ensemble, nous pouvons changer le cours des choses, relevons ce défi citoyen, pour ma part, j'ai confiance.

C'est également ce pourquoi, mes chers Baudriérois, l'assemblée communale que j'ai l'honneur de présider, s'efforcera autant que faire se peut d'être à l'écoute de vos préoccupations et dans toute la mesure du possible de contribuer à résoudre vos problèmes et répondre à vos attentes.

C'est notre mission et notre devoir.

A toutes et à tous bonne année 2003



LES TRAVAUX DES ELUS

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En ses différentes réunions, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la signature de la convention passée en 2001 entre la Commune et la Maison des Jeunes et de la Culture du Chalonnais pour une mission d'animation socio-culturelle enfance jeunesse.

La participation financière de la Commune est de 2132 euros pour l'année 2002.

- autorise Mr le Maire à signer la convention pour la réalisation d'une Etude Animation Intercommunalité Développement avec les communes du canton en ajoutant OIROUX SUR SAONE, commune qui n'avait pas souhaitée participer à cette étude jusqu'à présent.

- décide de faire acte de candidature à « Cœur de Territoire » au niveau cantonal, en vue de conduire ensemble des actions d'intérêts communs prioritairement dans le cadre du développement économique, de l'habitat, de l'environnement mais aussi dans le domaine du tourisme, de la culture, du sport et toutes autres spécificités correspondant au territoire.

- approuve la composition du Conseil de développement, telle qu'elle a été arrêtée par le Comité de Pilotage du Pays de la Bresse Bourguignonne et l'autorise à s'organiser librement.

- décide de renouveler l'adhésion à Carte Loisirs Jeunes, de verser la cotisation de 0.18 euro par habitant, de fixer à 2.29 euros par ½ journée la participation financière de la commune et ce pour une durée maximale de 30 demi-journées par enfant.

- adopte l'avant-projet du programme d'investissement pour la réalisation d'une structure d'accueil pour les animations locales et sollicite l'attribution de la DGE – répartition 2002.

- fixe le montant de la redevance ordures ménagères pour l'année 2002 :

* Résidence principale : 33.60 euros par personne, limité à 4 personnes par foyer.

* Résidence principale située à plus de 80 mètres du point de ramassage : 30.10 euros par personne, limité à 4 par foyer.

* Résidence secondaire : 32 euros pour l'année.

- approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif assainissement :

* section fonctionnement :	Dépenses :	50007.64 F
	Recettes :	56555.80 F
	Excédent :	6548.16 F
* section investissement :	Dépenses :	39379.50 F
	Recettes :	44969.24 F
	Excédent :	5589.74 F

- adopte le budget assainissement 2002 équilibré en dépenses et recettes à la somme de :

* section fonctionnement :	8085.59 E
* section investissement :	7817.13 E

- maintient le montant de la redevance assainissement à 0.64 euro le mètre cube d'eau consommée et fixe la contribution eaux pluviales à 2818.78 euros.

- autorise Mr le Maire à signer un contrat pour le renouvellement des photocopieurs de la Mairie et de l'Ecole.

- désigne, à l'unanimité, Mr Guy LOMBARD comme délégué au Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Effacement des Réseaux Aériens de Télécommunication.

- charge Mr le Maire de proposer la candidature de la commune pour la révision du plan de desserte gazière menée par Gaz de France.

- nomme Mr Vincent NICOT membre du bureau de l'Association Foncière de Remembrement en remplacement de Mme Brigitte NICOT démissionnaire.

- donne son accord pour le versement de la participation de la commune, à hauteur de 152.45 euros par demandeur, pour les études assainissement de Mrs Laurent NIVET et Sébastien GUILLET.

- adopte, à l'unanimité, les résultats du compte administratif 2001 :

* section fonctionnement : Dépenses :	2 237 495.27 F
Recettes :	3 548 953.43 F
Excédent de clôture :	1 311 458.16 F
* section investissement : Dépenses :	1 733 519.66 F
Recettes :	276 460.66 F
Déficit :	457 059.00 F

Avec des restes à réaliser sur les dépenses engagées non mandatées de 52 970 F et des recettes non Encaissées de 140 956 F à reporter sur l'exercice 2002, un besoin de financement de 369 073 F sera affecté au 1068 investissement.

L'excédent de fin d'exercice à reporter au budget 2002 est de 942 385.16 F.

- adopte les comptes de gestion Commune et Assainissement du Receveur pour l'exercice 2001.

- approuve le programme O.N.F. pour 2002 concernant les parcelles 32 – 36 – 44 – 46 – 47 – 48 pour l'entretien et parcelle 7 pour plantations.

Coût de ces opérations : 17 453.95 euros.

- décide de maintenir les taux actuels d'imposition :

* Taxe d'habitation :	10.29 %
* Taxe foncière bâti :	12.43 %
* Taxe foncière non bâti :	37.39 %
* Taxe professionnelle :	7.55 %

- accepte l'inscription au budget 2002, des travaux d'enfouissement du réseau France Télécom, dont le montant s'élève à 11 204 euros.

- adopte à l'unanimité, le budget communal équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

* Fonctionnement :	584 050 euros
* Investissement :	341 323 euros

- autorise Mr le maire à signer une convention avec SOCOTEC pour la vérification des équipements sportifs, coût de l'opération : 193.75 euros.

- nomme Mr Jean Claude FEVRE correspondant de la prévention routière.

- décide de déléguer au SYDEL la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage en ce qui concerne l'amélioration des installations d'éclairage public du centre bourg, accepte les termes de la convention précisant les modalités administratives, techniques, financières et patrimoniales de l'intervention, et autorise Mr le Maire à signer cette convention.
- accepte de verser à 0.35 euro par habitant pour l'adhésion 2002 au GIPSEL. (Groupement d'Intérêt Public Solidarité et Logement 71)
- confirme l'adhésion à l'Association Bresse Nord pour l'opération « Cœur de territoire », adopte les statuts de l'Association et désigne Mr le Maire pour représenter la commune.
- fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité à 150 euros.
- accepte l'échéancier 2002 à 2005 présenté par l'O.N.F. concernant le montage et le suivi de subvention des travaux d'investissement de la parcelle 7, pour un montant de 150 euros par année.
- autorise la revalorisation des indemnités de fonction des Adjointes.
- verse une subvention de 80 euros pour la création de l'Association « Les Amis de L'Ecole ».
- décide d'augmenter de 3.57 % les loyers d'habitation au 1^{er} juillet 2002 (Indice INSEE du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2001 : 1132,25).
- décide d'acquérir au prix de 40 000 euros la maison des conjoints MUGNIER-MARECHAL située au bourg et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes à cet achat.
- approuve les devis O.N.F. concernant les travaux d'investissement 2002 pour un montant de 5458.29 euros et la convention maîtrise d'œuvre pour l'entretien de la parcelle 7 pour un coût de 1184.04 euros.
- porte en non-valeur les créances communales relatives à deux états de liquidation judiciaire pour des débiteurs de la commune.
- revoit les tarifs de location des salles communales pour les Associations, suite à de nouvelles directives préfectorales.
 - * salle polyvalente : première manifestation gratuite et à partir de la 2^{ème} utilisation : 76 euros + chauffage.
 - * salle du Temps Libre : gratuite.
- interdit l'utilisation d'appareils de cuisson à l'intérieur et à l'extérieur de la Salle du Temps Libre pour des raisons de sécurité.
- fixe les tarifs du bois de chauffage pour les particuliers :
 - * le moule livré : 55 euros
 - * le moule non livré : 45 euros
 - * bois blanc livré : 35 euros
 - * charbonnette : 15 euros.
- confie à l'Association « Bresse Nouvelle » l'organisation du centre de loisirs sans hébergement pour les enfants de 4 à 12 ans, l'Association « Carte Loisirs Jeunes » ayant cessé ses activités dans ce domaine.

- s'engage à verser une participation annuelle de 763 euros à une structure d'accueil pour adultes handicapés nommée « Les Papillons Blancs », une personne de la commune fréquentant cet établissement.
- décide d'adhérer à la communauté de communes et adopte le projet de statuts présenté.
- autorise l'ouverture des crédits nécessaires en section investissement suite à la décision d'acquisition d'un bien immobilier.
- retient DEXIA Crédit Local de France pour financer l'achat de la maison des conjoints MUGNIER-MARECHAL.
- entend le compte-rendu du bilan du restaurant scolaire présentant un déficit conséquent.
- confirme son adhésion à la « Communauté de Communes des Portes de la Bresse » qui sera constituée le 1^{er} janvier 2003 entre les communes de L'ABERGEMENT STE COLOMBE – BAUDRIERES – LESSARD en BRESSE – ST CHRISTOPHE en BRESSE – ST GERMAIN DU PLAIN et TRONCHY, adopte les statuts et le règlement de voirie. Monsieur le Préfet de SAONE et LOIRE a fixé le périmètre communautaire par un arrêté en date du 16 juillet 2002.
- désigne les délégués communautaires :
 - * Titulaires : Mr Guy LOMBARD – Mme Danielle DURAND.
 - * Suppléants : Mme Josiane DUMONT – Mr Claude MULLIERE.
- fixe, sur proposition de l'O.N.F., la destination des produits issus des coupes de bois en forêt communale pour l'exercice 2003.
- décide d'inscrire au programme 2003, dans le cadre des subventions allouées par le Conseil Général :
 - * au titre du FDAEC, la construction d'un hangar pour le rangement du matériel d'entretien communal.
 - * au titre du FDAVOC, les travaux d'élargissement et de renforcement de certaines voies communales.
- accepte le règlement des différentes factures se rapportant à la fête patronale.
- donne son accord pour l'achat d'un baby-foot à 426 euros, ce jeu est utilisé par les jeunes au cours des rencontres hebdomadaires dans le cadre du « Contrat Temps Libre ».
- renouvelle les baux ruraux en maintenant les conditions des contrats d'origine.
- fixe le montant des taxes communales douanes :
 - * droit de licence sur les débits de boissons : 9 euros.
 - * impôts sur les spectacles : 16 euros.
- autorise Mr le Maire à signer la convention concernant la prise en charge par la commune des repas des moniteurs assurant l'enseignement théorique et pratique en matière d'éducation routière dans les Ecoles.
- maintient les tarifs et conditions de location des salles communales.
- accepte de verser 133.73 euros par élève pour frais de scolarité : deux enfants de BAUDRIERES ont fréquenté l'Ecole d'EPERVANS et deux autres celles de CHALON sur SAONE pour l'année scolaire 2001-2002.

FROUSSELIVRES - UN VOYAGE LECTURE

Au programme ...

Un projet commun entre l'école et la bibliothèque sur une initiative originale de l'association « Livre et lire » avec l'aide de la bibliothèque départementale pour faire aimer la lecture.

Dans la valise ...

Douze livres sur le thème des peurs : réelles et imaginaires dans chaque classe du CE1 au CM2 que tous les élèves découvrent pendant l'année scolaire.

Trente huit villages de Saône et Loire ont participé en recevant les mêmes livres.

Le voyage ...

Chaque enfant a lu plusieurs aventures et a pu commenter l'histoire avec les copains et le professeur d'école.

Ensuite, chaque classe a choisi son livre préféré et l'a raconté à son tour d'une autre manière.

L'album souvenir :

De très jolies choses :

Le CE1-CE2 de Mme RENOUD-GRAPPIN a fait revivre le monstre « Kolo » avec les quatre voleurs à travers une pièce de théâtre. Une superbe mise en scène !

Le CE2-CM1 de Mme PETIOT a illustré le récit de « La petite fille et la mort ». Un thème fort que les enfants ont remis en dessins.

Les élèves de Mr RENOUD-GRAPPIN au CM1-CM2 ont gardé l'énigme avec un jeu autour du roman « Rue des Vautours » racontant les mésaventures d'un garçon racketté.

Chaque classe a présenté ses réalisations aux autres et les travaux ont été exposés tout l'été à la bibliothèque.

Merci à tous les enfants ainsi qu'aux instituteurs pour leur participation et leur imagination.

Le prochain départ ? Les bénévoles l'espèrent très bientôt.



PORTRAIT PASSION

Eric HUGUENIN

Pour les non initiés, le maquettisme est souvent considéré et à tort, comme un passe-temps bizarre et celui qui le pratique, comme un grand enfant plus ou moins attardé.

Eric nous en démontre tout le contraire en nous expliquant que c'est un loisir culturel créatif qui s'adresse aux jeunes de 10 à 90 ans puisqu'il allie l'habileté manuelle, le goût du détail, l'amour de l'histoire et fait appel autant à la sculpture, au modelage, à la peinture qu'à la recherche historique et géographique avec un souci permanent de l'authentique.

Au fait, le maquettisme, c'est quoi ? eh bien, c'est tout simplement recréer en miniature un objet réel ou un personnage à un instant T. En règle générale, on part d'un kit plastique à monter, acheté dans des magasins spécialisés ou de jouets, puis on façonne l'objet, on l'assemble et on le peint.

Il ne faut surtout pas confondre maquettiste et modéliste. Ce dernier se consacre à la reproduction d'objets qui vont rouler, voler ou naviguer. Le maquettiste ne produit que des objets statiques.

Dès l'âge de 12 ans, Eric a été passionné par les avions dans l'histoire : « il faut dire qu'il aime beaucoup l'histoire de France et la géographie ». C'est en lisant une collection de livres sur les grands aviateurs de la 2^{ème} guerre mondiale que le déclic s'est produit. Puis il a acheté sa première maquette en voyant un modèle décrit dans un des livres de sa collection.

Une fois celle-ci terminée, il a éprouvé le besoin d'en refaire une autre et ainsi de suite. Il a aussi découvert qu'il existait des revues spécialisées telles que : « Le Fanatique de l'Aviation » et « MPM » ainsi que des clubs où les échanges de techniques permettaient de progresser plus rapidement.

Eric s'est spécialisé dans la 2^{ème} guerre mondiale et plus particulièrement dans l'aviation de 1939 à 1945. Il est tellement passionné par les avions qu'il a passé, il y a quelques années son brevet de pilote, mais c'est à travers ses miniatures qu'il a finalement choisi « de voler ».

Pour se changer les idées, de temps en temps, il fait une entorse en reproduisant des armes, des oiseaux...

Il faut dire qu'à raison d'une création par mois, ce qui représente environ 30 heures de travail, Eric possède un parc d'environ 500 maquettes qui sont toutes entreposées dans des vitrines et égaiant son chez-soi, un vrai paradis !

Avec un tel bagage, Eric est bien sûr très sollicité pour faire des expositions, mais ce n'est pas son but.

Ses projets : le Titanic en 500 pièces et tenter la scénette et le diorama.

Passion à portée de tout le monde, d'un prix de revient somme toute modique, cette activité est très répandue en France, puisqu'ils sont la bagatelle d'un million et demi d'adeptes.

Eric est prêt à prodiguer conseils et encouragement à toute personne qui désirerait consacrer un peu de son temps à ce violon d'Ingres. Aussi, n'hésitez pas à le contacter.



La Communauté de Communes des Portes de la Bresse

Au cours de sa séance du 27 septembre 2002, le Conseil Municipal a ratifié l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes des Portes de la Bresse.

Plusieurs mois d'étude et de concertation, en partenariat et en étroite collaboration entre 6 communes du canton ont permis à celles-ci de s'unir et de constituer un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre.

COMPOSITION DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

1 °) Il rassemble les communes de :

- L'ABERGEMENT SAINTE COLOMBE
- BAUDRIERES
- LESSARD EN BRESSE
- SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE
- SAINT GERMAIN DU PLAIN
- TRONCHY

2°) Compétences obligatoires :

*** Aménagement de l'Espace :**

- Etude, préparation et représentation des communes au sein des programmes d'intérêt intercommunal liés à l'aménagement du territoire communautaire (maintien des services publics, coordination avec d'autres échelles territoriales)
- Elaboration et suivi d'un Schéma de Cohérence Territorial
- Création, aménagement et promotion d'un réseau intercommunal de sentiers de randonnée pédestre et VTT inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
- Recensement, protection et valorisation du patrimoine naturel et architectural public (édifices inscrits et classés à l'Inventaire des Monuments Historiques, petit patrimoine rural) ainsi que des intérêts touristiques et des activités de loisirs sur le territoire de la Communauté de Communes.
- Actions de promotion en faveur du développement de l'hébergement touristique chez les particuliers.

*** Développement économique :**

- Etudes et soutien aux initiatives de développement local : actions collectives en faveur du commerce et de l'artisanat, participation aux associations de développement économique et touristique, promotion.

- Inventaire – étude – acquisition et aménagement de terrains pour la création de zones intercommunales offertes aux petites industries, à l'artisanat et aux commerces (Zone d'Aménagement Concerté- Zone Verte...).

- Reprise de zones d'activités existantes (projet étudié au cas par cas).

- Acquisition, réhabilitation et actualisation de l'immobilier industriel ou artisanal disponible (projet étudié au cas par cas)

3°) Compétences optionnelles :

*** Création, aménagement et entretien de la Voirie :**

- Remise en état, élargissement et renforcement des voies communales et des chemins ruraux revêtus.

*** Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs :**

- Création d'enceintes multisports en accès libre (dans une logique de réseau à l'échelle du canton et de complémentarité des uns par rapport aux autres).

- Etude, construction et gestion de salles omni-sport d'intérêt communautaire.

*** Politique du logement et du cadre de vie :**

- Etude pré-opérationnelle et suivi d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

- Développement des services de proximité aux personnes : étude des besoins et du fonctionnement d'un service de portage de repas à domicile, soutien aux associations de service à domicile dans le but de développer de nouveaux services.

- Etude des besoins en vue de la création d'un foyer logement pour personnes âgées.

- Création et animation de points « Cybernet ».

- Définition des besoins en matière d'accueil du jeune enfant et élaboration d'un diagnostic préalable à la mise en place d'actions en faveur de la petite enfance et des jeunes.

4°) Le siège de la communauté de communes est fixé à SAINT GERMAIN DU PLAIN – Maison pour Tous – Place du Marché.

5°) La communauté de communes est instituée pour une durée illimitée.

6°) Les recettes du budget de la communauté de communes sont :

- Le produit de la fiscalité propre,
- La dotation globale de fonctionnement et les autres concours financiers de l'Etat,
- Les subventions reçues de l'Etat et d'autres collectivités publiques.
- Le produit de taxes, redevances ou contributions correspondant aux services assurés,
- Le produit des emprunts, dons et legs,
- Le revenu de ses biens.

7°) Les fonctions de receveur de la Communauté de communes seront exercées par le Comptable du Trésor de SAINT GERMAIN DU PLAIN.

8°) Le Conseil communautaire est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées parmi leurs membres, dont la répartition est fixée comme suit :

- Communes de moins de 1000 habitants : 2 délégués
- Communes de 1000 à 1999 habitants : 3 délégués
- Communes de plus de 2000 habitants : 4 délégués.

Il a en outre été décidé de procéder à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, appelés à siéger au conseil avec voix délibérative en cas d'empêchement des titulaires.

La population comptabilisée pour le nombre de délégués est celle du dernier recensement général de 1999 appelée population DGF, soit : nombre d'habitants en résidence principale + 1 habitant par résidence secondaire.

Ce qui donne lieu à la répartition suivante :

L'ABERGEMENT SAINTE COLOMBE :

2 délégués titulaires : Irène BONIN – Gilles COMMARET –

2 délégués suppléants : Christophe CHARTON – Bernard GUIMIOT –

BAUDRIERES :

2 délégués titulaires : Danielle DURAND – Guy LOMBARD –

2 délégués suppléants : Josiane DUMONT – Claude MULLIERE –

LESSARD EN BRESSE :

2 délégués titulaires : Jocelyne MICHELIN - Jacques Edouard PHILIPPON –

2 délégués suppléants : Murielle PHILIPPE – Laurent LABILLE –

SAINTE CHRISTOPHE EN BRESSE :

2 délégués titulaires : Daniel CHARBONNIER – Jacky CHAPET –

2 délégués suppléants : Marc BRUSSON – Gilbert SUAU –

SAINTE GERMAIN DU PLAIN :

3 délégués titulaires : Marie-Paule JOIGNEAULT – Alain DOULE – Jacky GALAND -

3 délégués suppléants : Jean-Yves CHAUMONT – Jean-Yves DUMONT – Noël PERNOT –

TRONCHY :

2 délégués titulaires : Nadia RENAUD – Patrick GANDREY –

2 délégués suppléants : Régis BLONDAIN – Christian PERNOT –

Le bureau est composé de 6 membres élus par le Conseil de Communauté en son sein, représentant chacune des communes associées et comprenant, un Président, deux vice-présidents et de 3 autres membres.

Les règles relatives à l'élection et à la durée du mandat du Président et des membres du bureau sont celles prévues pour les Maires et Adjointes.

- Président : Alain DOULE – Maire de SAINT GERMAIN DU PLAIN

- 1^{er} Vice-Président : Guy LOMBARD – Maire de BAUDRIERES

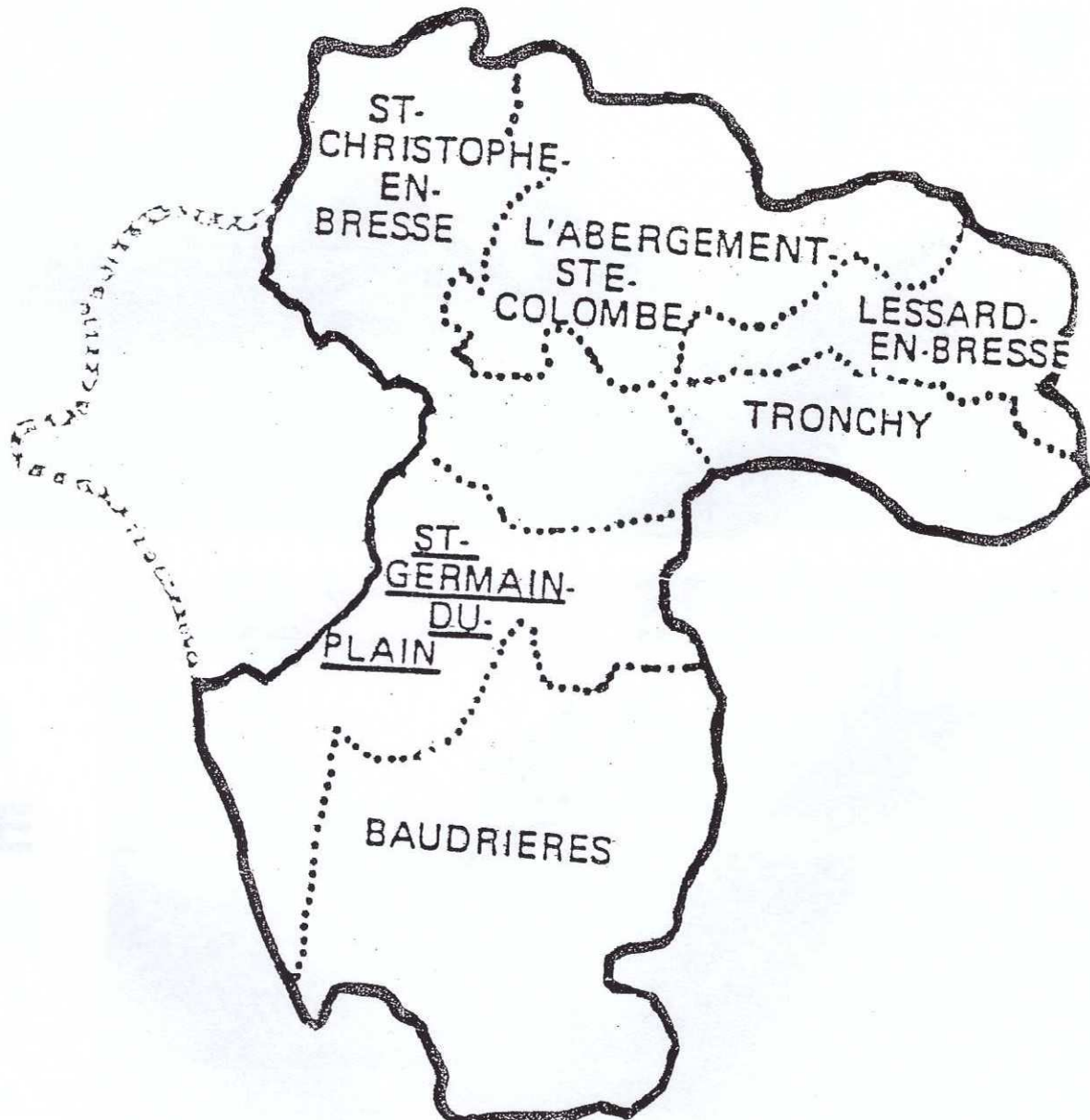
- 2^{ème} Vice-Président : Irène BONIN – Maire de L'ABERGEMENT STE COLOMBE

- Membres du bureau :

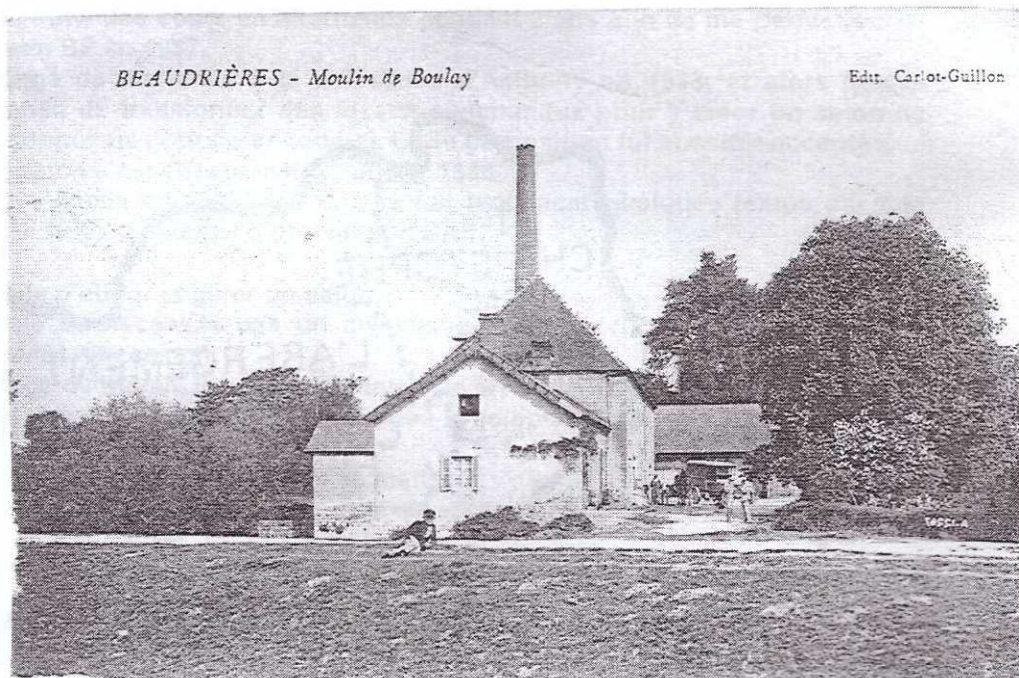
* Jocelyne MICHELIN – Adjointe au Maire de LESSARD EN BRESSE

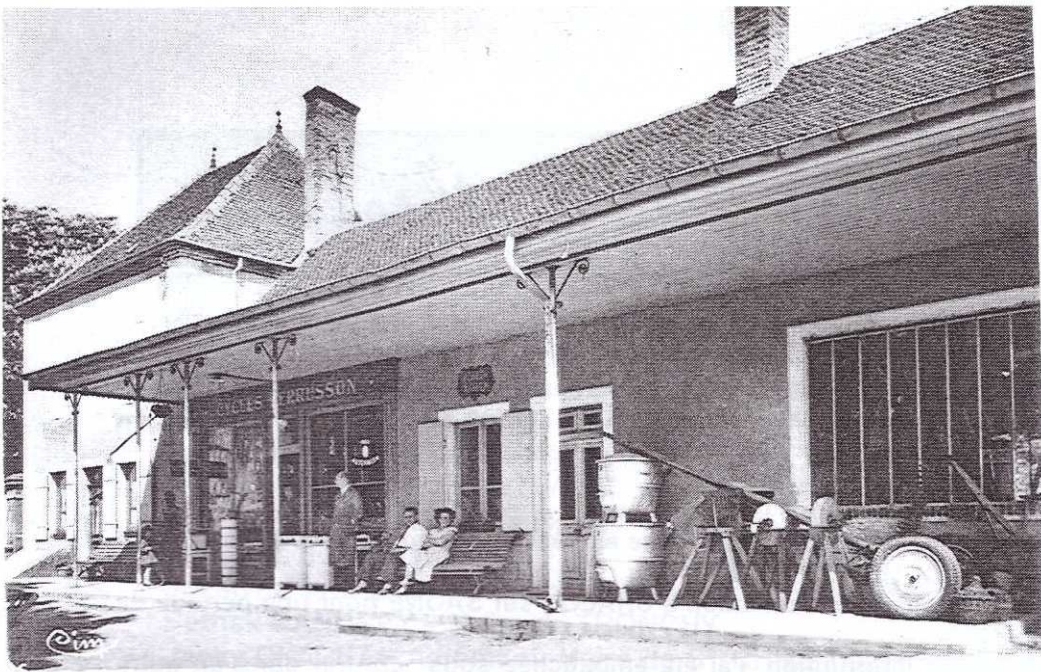
* Patrick GANDREY – Maire de TRONCHY

* Jacky CHAPET – Adjoint au Maire de ST CHRISTOPHE EN BRESSE

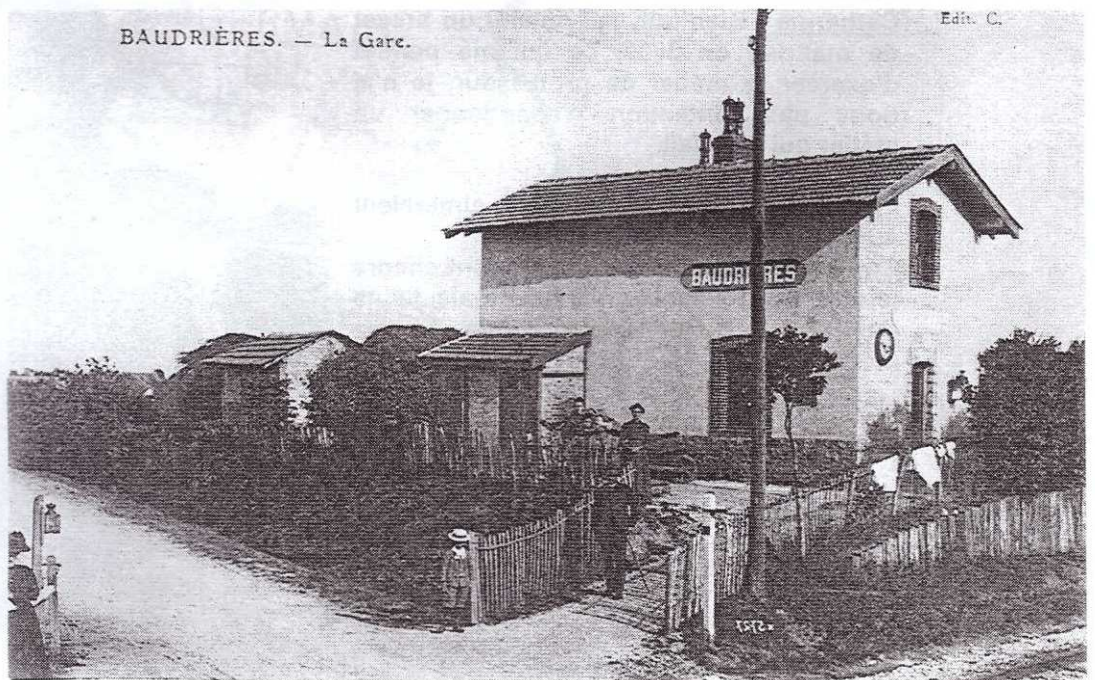


**B
A
U
D
R
I
È
R
E
S**





Edit. Cadaut
BAUDRIÈRES (S.-et-L.) Eglise



BAUDRIÈRES. — La Gare.

Edit. C.

H
I
E
R

·
·
·

Notre coiffeuse : Catherine

Catherine est née à LOUHANS, d'un papa chauffeur et d'une maman cantinière. Elle a passé toute son enfance à MONTRET avec ses cinq frères et sœurs. Catherine s'est mariée en 1986 avec Pascal, chauffeur à l'époque et originaire de notre commune. Elle est maman de deux enfants : Anthony, né en 1988 et Alexia, née en 1992.

LE BAUDRIEROIS : Décrivez-nous votre parcours ?

Catherine : J'ai commencé mon apprentissage en 1980 et obtenu mon CAP de coiffure pour homme au CIFA de MERCUREY fin 1982.

J'ai alors trouvé un emploi dans un salon à CHALON sur SAONE pour une période de 10 mois.

Puis après une courte interruption, j'ai été embauchée sous contrat dans un autre salon chalonnais.

Par la suite, j'ai suivi des cours en alternance pendant 2 ans afin de me perfectionner et j'ai obtenu mon BP en 1987.

Après mon congé de maternité à la naissance d'Anthony en 1988, et alors que la municipalité venait de transformer des locaux communaux pour y créer un salon de coiffure, je me proposais pour gérer celui-ci. Cette proposition fût aussitôt acceptée.

L'ouverture du salon s'est effectuée le 1^{er} Juillet 1988.

A la naissance d'Alexia en 1992, je me suis fait remplacer quelques temps par une jeune fille de CUISERY qui venait d'obtenir son CAP.

LB : Est-il difficile d'ouvrir et gérer un salon ?

Catherine : Cela ne nécessite pas un investissement important si l'on se limite à acheter du matériel d'occasion.

Quant à la charge de travail, le salon est ouvert de 8H à 12H et de 13 H 30 à 19 h, mais il faut ajouter le temps consacré à l'entretien et à la comptabilité.

LB : Quelles raisons vous ont attiré vers ce métier ?

Catherine : Le contact avec la clientèle et la diversité dans le travail sont les raisons qui ont suffi pour me motiver.

Et puis, j'aime le changement, et il est vrai que les techniques et les modes se renouvellent constamment, ce qui m'oblige à évoluer sans cesse.

LB : Evidemment, vous pensez continuer dans cette voie ?

Catherine : Bien sûr, j'ai obtenu un brevet de maîtrise en 2002, ce qui me permet d'exercer le métier de professeur, je n'ai donc pas l'intention d'abandonner un métier qui me plaît.

LB : Est-ce que vos enfants aimeraient aussi exercer cette profession ?

Catherine : Je ne crois pas, ils sont encore jeunes pour savoir vraiment, mais je ne pense pas qu'ils soient attirés par ce métier.

LB : Merci beaucoup, Catherine, pour votre accueil sympathique, et au revoir.



Brigitte NICOT à l'honneur

Ce samedi 3 août, la salle polyvalente de notre village est presque trop petite pour accueillir toutes les personnalités ainsi que les collègues, les voisins et les amis de Mme Brigitte NICOT, agricultrice aux Chevanys, promue « Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole ».

Dans son allocution, Mr Guy LOMBARD, Maire de notre commune, parle longuement et très justement de l'agriculture. Il souligne que cette médaille n'est pas remise à l'occasion d'un coup d'éclat mais qu'elle s'acquiert avec le temps, la sérénité et qu'il s'agit d'un honneur qui s'obtient toujours par le travail, jamais par l'ambition.

Avant de conclure, Mr le Maire retrace succinctement la carrière professionnelle de Mme Brigitte NICOT, sans oublier d'y associer son fils Vincent et dans un contexte plus familial son autre fils Anthony.

Brigitte NICOT est particulièrement dévouée et attachée à la cause agricole puisqu'elle est :

- * Présidente du Syndicat Agricole Local
- * Présidente du Groupement de Vulgarisation Féminin Cantonal
- * Président du Service de remplacement « La Sauvegarde »
- * Déléguée MSA pour la Commune de BAUDRIERES.

Après l'intervention de Mr Jean VIALLET, Conseiller Général, Mme Gisèle CORNIER, Présidente de la Chambre d'Agriculture, épingle « le poireau » à la veste de la récipiendaire en présence de Mr Guy LOMBARD, Maire, de Mr Jean-Paul PERCELIER, Président de la FDSEA de l'Arrondissement de CHALON sur SAONE, de Mme Claudette TISSOT, Vice-Présidente de la Chambre d'Agriculture, Présidente de l'Union Syndicale Cantonale, de Mr Pierre LARGY, Président de « Cultivons nos campagnes », de Mr Thierry THEVENIAUX, Président de la « Sauvegarde Laitière », de Mme Dominique GUIGUE, représentante de la « Commission Agricultrices », de Mr Vincent NICOT, Président du CCJA et de Mmes, Mrs les Adjoints et les Conseillers Municipaux de notre commune.

Brigitte dédie cette récompense à Guy.

Félicitations sincères Mme Brigitte NICOT.



ORDURES MENAGERES

METTONS NOTRE NEZ DANS NOTRE POUBELLE POUR TRIER ET NOS MAINS A LA POCHE POUR PAYER LEUR RETRAITEMENT

Il n'y a pas si longtemps encore, les bouteilles étaient en verre consigné, les sacs en papier et on ne se posait guère de question sur l'élimination des déchets ménagers.

Aujourd'hui, tout s'amoncelle dans les décharges, à tel point que nous ne savons plus comment nous débarrasser de cette pollution qui, effet de serre aidant, finit par devenir un enjeu écologique planétaire.

La loi du 13 juillet 1992 donnait dix ans aux communes pour supprimer les décharges brutes. Nous y sommes, et à BAUDRIERES, tout a été fait en temps voulu. Sur notre commune, adhérente au SICED Bresse Nord, il n'existe plus de décharges sauvages grâce à vous : Grand merci à tous.

Deuxième volet de la loi : mieux gérer les déchets en généralisant le tri sélectif pour un recyclage : citoyen et contribuable tout à la fois, vous avez été invité à mettre le nez dans votre poubelle pour trier vos déchets et la main à la poche pour en payer leur retraitement.

A chaque déchet, sa poubelle, c'est bien sûr d'abord à chacun d'entre nous de nous montrer citoyen en triant tout ce qui peut être recyclé – exemple : déchetterie de ST GERMAIN DU PLAIN – c'est ensuite le SICED qui prend le relais, la commune lui ayant délégué la responsabilité de la collecte des ordures et déchets ménagers et de leur élimination.

Une fois triés, vous les retrouverez :

- * chauffés à 1500° : bouteilles, pots et autres débris de verre redeviennent du calcin, matière première de l'industrie verrière.
- * canettes de boissons, tubes de rouge à lèvres en aluminium participent à la fabrication d'une carrosserie de voiture, d'un cadre de vélo... Les boîtes de conserves se retrouvent dans les pièces d'un moteur d'airbus.
- * les journaux et autres papiers sont transformés en pâte à papier.
- * les bouteilles plastiques sont réutilisées pour la fabrication des tuyaux, mobilier de jardin et même pull-over polaire.

Tout ce qui n'est pas recyclable peut être incinéré et produire ainsi de l'énergie électrique et/ou de la chaleur.

Vous pourriez imaginer qu'en triant vous seriez récompensés !... pourtant ce sont vos impôts locaux qui financent au prix fort le recyclage des déchets. Mettre en décharge ne coûtait que le prix de l'enlèvement à domicile des ordures.

Organiser la collecte sélective, restructurer leur ramassage, les stocker par produit, bref les gérer, toute cette mise en scène se traduit par des investissements financiers importants qui pèsent sur chacun d'entre nous.

A partir de 2003, vous serez soumis à la taxe.

Cette taxe sera indexée sur les bases d'imposition du foncier bâti et mise en recouvrement par le Comptable du Trésor.

Une redevance spéciale pour les rejets et déchets non ménagers sera versée par les administrations et les entreprises.

DU CŒUR A L'OUVRAGE

Selon Eco-emballages, le recyclage a permis de faire :

- un gain d'énergie équivalent à la consommation électrique annuelle de 550 000 français.

- une économie en eau équivalent à la consommation annuelle de 120 000 français.

- une diminution des gaz acidifiants de l'ordre de ceux émis par 600 000 voitures sur un an.

- l'impact économique est important tant sur le plan national que sur le plan local : pas moins de 30 emplois sont créés pour 100 000 habitants trieurs. Il s'agit d'emplois de techniciens de gestion des déchets et de traitement des pollutions, lesquels hélas, n'attirent pas beaucoup de candidats, les entreprises ont du mal à recruter.

LA COLLECTE DES EMBALLAGES PLASTIQUES

L'environnement nous concerne tous et pour mieux le préserver, HORMAGRI CONSEIL s'engage dès maintenant, dans la collecte de déchets et récupère :

- emballages plastiques de produits phytosanitaires,

- films de serres.

Ces déchets sont recyclés par des entreprises régionales. La collecte a lieu deux fois par an à la Coopérative Agricole de la Vallée de la Saône de ST GERMAIN DU PLAIN ; l'une fin du premier semestre et la deuxième au milieu du second semestre.

Pour les dates exactes, contacter la CAVS.

Les règles à respecter :

Les emballages plastiques devront être, selon les bonnes pratiques phytosanitaires :

- * vidés,

- * rincés (remplissage du bidon à 1/3 puis agitation pendant 30 secondes, le tout répété 3 fois)

- égouttés (bidon renversé, bouchon retiré)

L'objectif est d'avoir des bidons propres. Il s'agit d'une collecte d'emballages plastiques et non de produit phytosanitaire.

En cas de non-respect de ces consignes, les bidons seront refusés.

Les films de serres devront être pliés ou roulés. Seuls seront admis dans l'immédiat, les films de 180 µ et 200 µ.

A titre indicatif, les personnes intéressées par l'achat d'un bac roulant peuvent s'adresser directement à PLASTIC OMNIUM CHALON en précisant que la commune est adhérente au SICED BRESSE NORD. Les diverses contenances ainsi que les tarifs peuvent vous être communiqués par le secrétariat de Mairie.

REGLEMENTATIONS

L'élagage des plantations privées riveraines des voies communales et chemins ruraux

En application de l'article R 116-2 du Code de la voirie et de l'arrêté municipal du 26 novembre 1983, il est rappelé que les élagages, quelle que soit la nature des voies, doivent être effectués avant le 15 mars de chaque année et renouvelés aussi souvent qu'il sera nécessaire.

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation des voies.

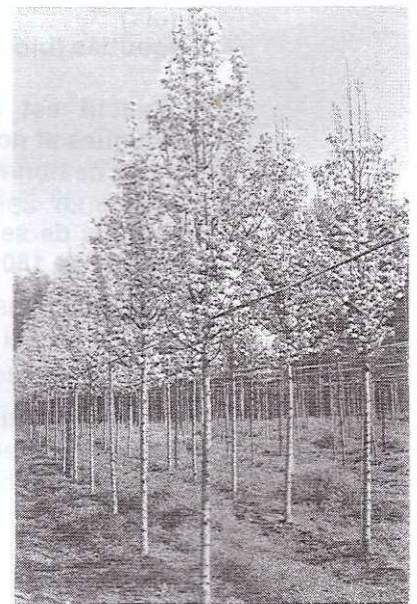
C'est ainsi qu'aux intersections des voies communales entre elles ou avec d'autres voies publiques, la hauteur des haies ne devra pas excéder un mètre au-dessus de l'axe de la chaussée, sur une longueur de 35 mètres, comptés de part et d'autre du centre des intersections.

La même hauteur doit être observée sur tout le développement des courbes du tracé sur une longueur de 80 mètres dans les alignements droits adjacents.

Les branches des arbres riverains surplombant les chemins devront être coupées à une hauteur minimale de quatre mètres.

Les haies ne doivent faire aucune saillie. Elles devront être élaguées ou remplacées par des clôtures entretenues par les soins des propriétaires riverains et à leurs frais.

Le Maire, en vue d'assurer la sécurité de la circulation et de mettre fin aux empiétements du domaine public, fera procéder d'office par une entreprise, quinze jours après un avertissement non suivi d'effet, aux élagages indispensables aux frais des fermiers ou propriétaires.



Le brûlage des déchets

Force est de constater que le brûlage des déchets de végétaux ou autres (emballages en cartons, plastiques, palettes, bidons...) est souvent pratiqué sur notre commune. (brûlage facilité quelquefois par l'utilisation de vieux pneus ou d'huiles de vidange). Ces pratiques sont strictement et réglementairement interdites, notamment en application du règlement sanitaire départemental et présentent des dangers pour la santé humaine et l'environnement :

- * Nuisances pour le voisinage (enfumage)
- * Risques d'incendie (vent, sécheresse)
- * Risques pour la sécurité (perte de visibilité sur les voies publiques d'où risques d'accidents de circulation).
- * Risques d'intoxication par monoxyde de carbone rejeté par les fumées (en 2000, huit personnes intoxiquées en SAONE et LOIRE par des fumées de feux de déchets)
- Pollution à long terme des sols par les déchets de ces feux (plastiques fondus, restes de pneus, huiles ou hydrocarbures non brûlés).

Afin de vous permettre de vous débarrasser d'une partie de ces déchets, notre commune met à votre disposition deux sites de collecte :

- * le premier se trouve à la sortie du bourg en direction de SAINT VINCENT EN BRESSE, à côté du Cimetière.
 - * le second se trouve sur la départementale 933 à Tenarre au fond du parking public.
- Ces deux sites permettent de recevoir bouteilles plastiques, petits bidons, cartons, journaux, verres, emballages métalliques.

Pour les déchets plus volumineux et de faibles quantités (branchages, herbe de tonte...), la déchetterie de SAINT GERMAIN DU PLAIN est à votre disposition, à la sortie du bourg en direction de SAINT ETIENNE EN BRESSE.

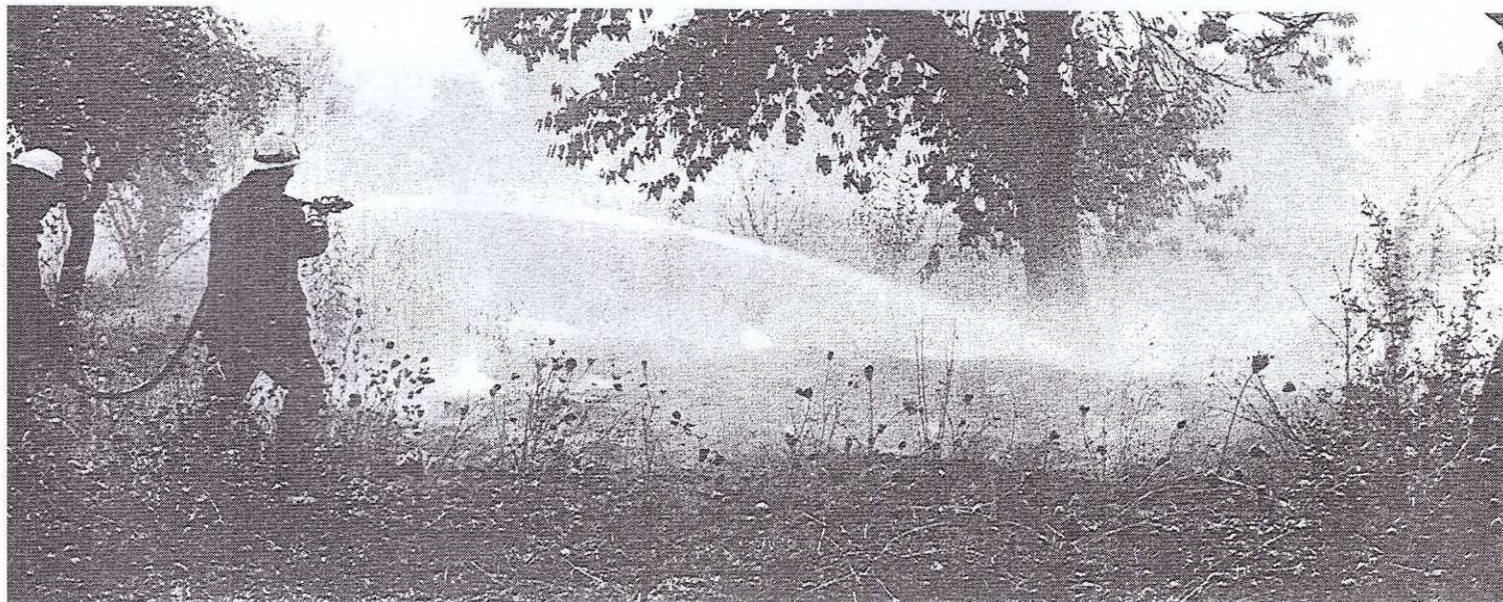
Concernant la réglementation des feux de plein air (feu en forêt et incinération de végétaux d'exploitations agricoles) , il existe un arrêté préfectoral réglementant ces feux.

Cet arrêté ne s'applique que pour les feux en forêt et les feux de chaume, paille et déchets de récoltes laissés sur place.

Les instructions s'y rapportant sont précisées dans cet arrêté qui peut être consulté en Mairie.

En résumé, en dehors du cadre fixé par cet arrêté, tout brûlage de déchets est interdit sur la commune.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette réglementation pour le bien-être de tous.



ANIMATIONS 2002

FETE PATRONALE 7 et 8 SEPTEMBRE

Dès 20 H 30, prestation de nos Majorettes avec leur défilé.

A 21 H, nous avons eu le plaisir d'accueillir le spectacle de la compagnie JONGL'HEUREUSE pour petits et grands ayant gardé une âme d'enfant.

Puis vers 22 H 15, les enfants des écoles ont participé à une belle retraite aux flambeaux.

Ensuite, comme le veut la coutume, un superbe feu d'artifice tiré du plateau sportif enchanté le public.

La soirée étant clôturée par le verre de l'amitié à la salle polyvalente.

Le dimanche, la fête continua avec les activités foraines et les promenades à poney.

Merci à tous pour votre présence à cette manifestation.

REPAS DES ANCIENS 6 OCTOBRE

Le Centre Communal d'Action Sociale recevait les Anciens de 70 ans et plus à un repas servi à la salle polyvalente.

Quatre vingt quatre convives se sont retrouvés vers 12 H dans une ambiance très conviviale.

Mr Guy LOMBARD , Maire et Président du CCAS accueillit les participants par un petit discours de bienvenue.

La doyenne Mme Denise ILTIS se vit offrir un bouquet de fleurs et le doyen de ce jour Mr René GROS un magnum de vin.

La benjamine Mme Simone FLATOT et le benjamin Mr Claude MORET furent honorés à leur tour en recevant les mêmes présents.

Puis, chacun pu apprécier le repas préparé par Mr Alain VEROT du Restaurant l'Embussade.

Au cours de ce repas, tout le monde apprécia la prestation de Mme PORCHERET qui sut nous égayer avec ses histoires et nous captiver par ses chants.

La décoration et le service ont été assurés par les membres du CCAS et les conseillers municipaux.

Les Aînés n'ayant pu participer à ce repas ont reçu un colis pour les fêtes de NOEL.

COMITE INTER-ASSOCIATIONS

Pour renouer avec l'animation dans notre village, notre groupe, composé des membres de toutes les Associations de BAUDRIERES, a proposé deux manifestations.

Le dimanche de la fête, une marche gourmande a rassemblé plus de 220 convives venus de BAUDRIERES mais aussi des environs.

Sur un parcours de plus de 8 kms, chaque marcheur s'est restauré avec un menu en cinq étapes.

Après l'apéritif pris au Crazot, on s'est dirigé vers la fontaine de Marie-Odile et Gilbert CRETIN pour se mettre en bouche avec la salade aux foies de volailles.

« L'étable auberge » de Madeleine et Gaston BOUCHOT a accueilli les visiteurs pour la dégustation du poulet de Bresse accompagné du gratin dauphinois.

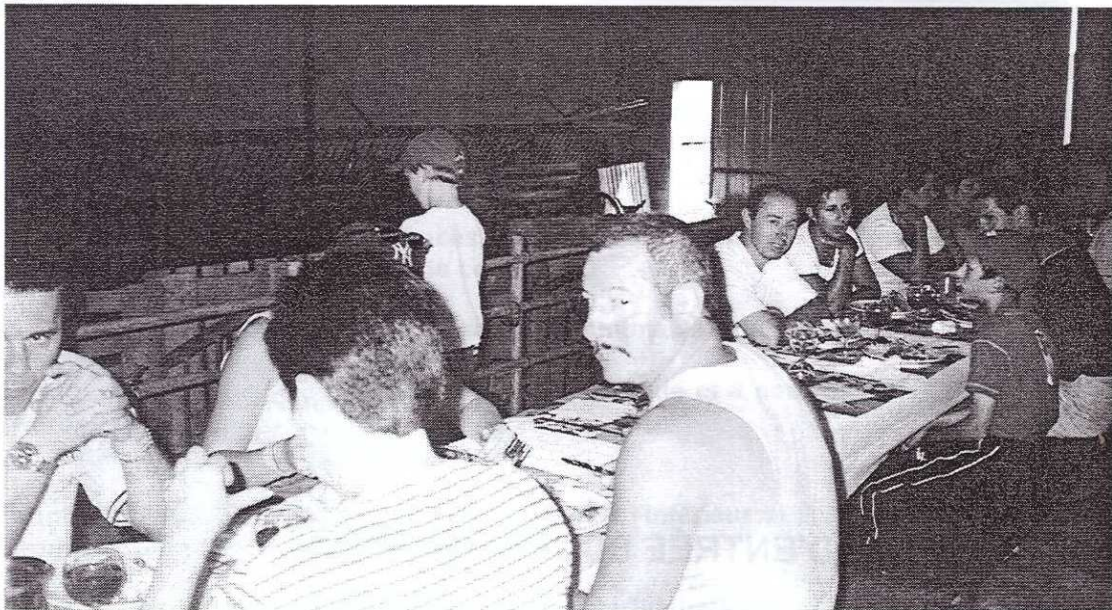
Après un parcours forestier dans les bois du fond des Chevanys, les gourmands ont admiré les tableaux de Fernand BERT pendant que Janine servait le trou bressan.

Les randonneurs ont dévoré les « routies » à la ferme de Brigitte et Vincent NICOT juste avant de revenir au bourg où ils ont terminé le repas avec la tarte bressane, le café et même les bonnes petites pêches de vigne du gendre de Fernand.

Très bonne ambiance et un succès total avec tous les marcheurs mais surtout grâce à tous les bénévoles motivés tout au long du week-end.

Un grand merci à nos points « accueil » sans qui cette manifestation n'aurait pas été réalisée.

A l'année prochaine !



L'exposition « Un siècle de Conscrits » a permis à chaque visiteur de découvrir la tradition perpétuée depuis cent ans au moins, à travers des photos de groupes, les souvenirs de repas...

Une table a été réservée aux objets de décorations, une autre réalisée spécialement par les jeunes de vingt ans avec les images du dernier « cru 2002 ».

Quel plaisir de se revoir ou de retrouver les copains de jeunesse. Les commentaires ont été enthousiastes !

Cette « première » a eu un franc succès grâce à l'investissement étonnant de Bernard TISSOT, Guy DUMONT et Marie-Odile CRETIN.

Un grand merci également à toutes les personnes qui ont fait des prêts.

RECEPTION DU 4 JANVIER

Comme chaque année, Mr Guy LOMBARD, Maire, a présenté ses vœux au nom de la Municipalité.

Il a souhaité à tous une bonne et heureuse année sans oublier les plus démunis et ceux qui souffrent.

Mr le Maire a tracé un bref bilan de l'action municipale concernant l'année écoulée : achat de matériel, accroissement du parc immobilier locatif, rénovation des voies communales, projet d'aménagement d'un terrain de loisirs. 2003 verra l'intégration de la commune dans la communauté de communes « Les Portes de la Bresse » et la construction d'une structure d'accueil semi-ouverte pour les manifestations locales.

Après la réception des nouveaux habitants (vingt deux nouveaux foyers), la commune a, comme de coutume, honoré les 29 jeunes lauréats scolaires et sportifs.

LAUREATS SCOLAIRES ET SPORTIFS ANNEE 2002

BREVET DES COLLEGES

Marie BONVALOT
Jérôme BOUILLOUX

Elodie BOURLOUX
Matthieu CHAUTARD
Céline DUVERNOIS

Nicolas GROS
Florence INCERTI
Marie MALICROT
Nicolas MONIN
Julian PRESUMEY
Mathilde VIALLET

BEPA AGRICOLE

David CREUZOT

BEP COMPTABILITE

Estelle BUGAUT

BAC

Antoine GAILLARD – STI
Maxime GAILLARD – STI
Mathilde MALICROT – ES
Sylvain PAGEAUT - S
Thierry PHILIPPS – PRO

CONCOURS D'ENTRÉE ECOLE DES MINES

Angélique BOULLY

CONCOURS D'ENTREE ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE

Xavier BUGAUT

DIPLOME ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES

Nadège BUGAUT

BTS génie Electrique et Mécanique

Arnaud CRETIN

DEUG Administration Economique et Social

Emma PAGEAUT

DUT :

Fabien CAILLET – Génie Electrique et Informatique

Cyril MARGUERITTE – Industriel et Maintenance

LICENCE

Aurélie GAILLARD – Histoire de l'Art

Frédéric LAFOY – STAPS Education et Motricité

DIPLOME D'INGENIEUR DE PRODUCTION

Arnaud REBILLARD

LAUREAT SPORTIF

Frédéric LAFOY : Champion de Bourgogne Fédération Sportive et Culturelle de France en gymnastique.

NOUVEAUX HABITANTS

Mr et Mme BESSONNAT LELU – Route du Vernay Girard
Mr BONNEFOUX – Melle CHARBOUILLOT – Impasse du Roselet
Mme CARLOT Corinne – Route de St Vincent
Mr et Mme GUILLET BOUILLOT – Impasse de la Serrée
Mr et Mme GUILLET GAUDILLERE – Route du Château
Mr GUILLOT – Mme NUZILLAT – Route de St Vincent
Mr et Mme JAOUEN DUBUIS – Route de St Germain du Plain
Mme JUILLET Fabienne – Route du Moulin
Mr LEFEVRE – Mme DUTARTRE – Route de la Corvée
Mr et Mme LUNEAU MORIGNAT – Route des Chivanys
Mr et Mme MALNOY GUYOT – Route de Cuisery
Mr et Mme MARSILLOUX BOUTHENOT – Route de Cuisery
Mr et Mme NIVET BOUDOT – Route de la Corvée
Mr PARSOIRE – Mme FOURNIER – Chemin des Grands Curtils
Mr et Mme PATAY GAYDON – Impasse du Roselet
Mr et Mme PLASSAT ROISOT – Impasse du Roselet
Mme POINT Annie – Route du Diable de Saugy
Mr PRECHEUR – Melle DENIS – Route de la Corvée
Mr et Mme RAVAT DUPOINT – Route des Chevanys
Melle VARREAUX Delphine – Route de St Etienne en Bresse
Mr VENDROUX – Melle RANDU – Rue de la Citadelle
Mr et Mme WOLF RIBOULET – Impasse du Champ Clerc

TARIF LOCATION SALLES COMMUNALES

HABITANTS DE LA COMMUNE :

Salle du temps Libre :	38 E par jour
Salle polyvalente :	
* Apéritif ou sans repas :	76 E par jour
* Repas	152 E par week-end
+ Forfait vaisselle	15 E
+ Chauffage	4 E le m3 gaz consommé

TRAITEUR OU RESTAURATEUR : 229 E + vaisselle et chauffage

PERSONNES HORS COMMUNE :

* Salle polyvalente avec repas :	229 E par week-end
+ Forfait vaisselle	15 E
+ Chauffage	4 E le m3 gaz consommé

TRAITEUR OU RESTAURATEUR : 305 E + vaisselle et chauffage

ASSOCIATIONS COMMUNALES :

- * Salle polyvalente : 1^{ère} manifestation gratuite
à partir de la 2^{ème} utilisation : 76 E
+ chauffage
- * Salle du temps libre : gratuite

ETAT CIVIL 2002

NAISSANCES :

BLANCHARD	Charlotte	5 mars
BONNIN	Victorien	14 février
CARRATERO	Tom	27 mai
CARTALLIER	Philomène	12 janvier
DEGRANGE	Gloria	22 octobre
GUILLOT	Marina	9 avril
MONIER	Clémence	16 octobre
NASSIET	Savane	22 août
NEUVILLE	Eva	2 janvier
PERRIAU	Arthur	2 janvier
VINCENT	Arthur	14 octobre

MARIAGES :

AUCLAIR Alain et BONIN Corinne	18 mai
DEGRANGE Jean-Marc et SANCHEZ Araceli	1 ^{er} juin
REMANDET Stéphane et GARNIER Christelle	17 août
CRETIN Lionel et CHAUTARD Céline	24 août
LUNEAU Gilles et MORIGNAT Christine	31 août

DECES :

DIJOUX Jean Narcisse	13 janvier
MAUCHAMP Rose veuve CARLOT	21 mars
GUYONNET Denise épouse AUGÉAT	24 avril
ANTOINET Charles	1 ^{er} septembre
MERCIER Guillaume	27 septembre
AUGER Jacques	27 novembre
GAY Marie-Françoise épouse	29 novembre
PERTUISOT	

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2003

SALLE POLYVALENTE

Samedi 4 Janvier :

Vœux du Maire

Jeudi 30 Janvier :

A.G. Club des Palombes

Samedi 15 Février :

Repas et Bal des Conscrits

Samedi 15 Mars :

Banquet Amicale Chasse

Dimanche 30 Mars :

Loto Club des Palombes

Jeudi 17 Avril :

Collecte de Sang

Dimanche 1er Juin :

Festival des Majorettes

Dimanche 22 Juin :

Puces Comité Inter-Associations

Mercredi 23 Juillet :

Collecte de Sang

Samedi 13 et dimanche 14 Septembre :

Fête Patronale

Dimanche 28 Septembre :

Repas des Anciens CCAS

Dimanche 5 Octobre :

Repas Paroissial

Dimanche 30 Novembre:

Concours cartes CATM

Dimanche 7 Décembre :

Loto du SKI-CLUB

Jeudi 11 Décembre :

Collecte de Sang

Dimanche 14 Décembre :

Loto Amicale Chasse

Dimanche 21 Décembre :

Arbre NOEL Amis de l'Ecole

LE CRAZOT

5 et 6 Juillet :

Tourne-broche Amicale Chasse

12 et 13 Juillet :

Méchoui CATM

14 Juillet :

Pique-nique Donneurs de Sang

SALLE DU TEMPS LIBRE

Dimanche 14 Décembre :

Assemblée générale CATM

Samedi 20 Décembre :

Arbre de NOEL majorettes

